

POLE AFFAIRES SCOLAIRES ET ACTION EDUCATIVE

Service action éducative et périscolaire

METZ, LE 2 juillet 2009

N/Réf. à rappeler :

LJ

24

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : ACCUEIL PERISCOLAIRE

- NOUVEAU DISPOSITIF D'ACCUEIL DU MATIN
- ACOMPTE SUR SUBVENTION – ANNEE 2008/2009

Dans une société où souvent les deux parents travaillent, les besoins d'accueil des enfants hors temps scolaire sont une réalité.

La manière dont l'enfant met à profit ce temps est essentiel pour sa réussite scolaire, pour un développement harmonieux de sa personnalité et l'apprentissage de sa vie sociale.

Afin de répondre à ces besoins, la Ville souhaite poursuivre sa politique volontariste en direction des familles et des enfants. Elle l'a affirmé, dès septembre 2008, en proposant aux enfants scolarisés un accueil avant et après l'école, grâce à un partenariat avec les associations. Dans le même temps, la prise en charge des enfants par les ATSEM à la restauration scolaire a eu des effets significatifs sur la qualité de la pause méridienne. Ces résultats positifs, reconnus par l'ensemble de la communauté éducative (enseignants, parents), sont dus à la qualification du personnel formé dans le domaine de la petite enfance mais également à la continuité éducative rendue possible par la présence de cet adulte référent.

La Ville souhaite poursuivre ce projet en proposant l'accueil du matin à partir de la rentrée scolaire, dès 7h30, dans les écoles maternelles pour tous les enfants scolarisés dans les écoles messines.

Aussi, il est proposé que ce temps d'accueil soit assuré par les ATSEM. Ce service est payant à la hauteur de 1 € par séance et par enfant.

Cette proposition répond pleinement aux attentes des associations, aux besoins des parents. L'accueil du soir, espace éducatif à part entière, reste à la charge des associations.

Cette opération est neutre pour le budget municipal.

De plus, dans le cadre des activités d'accueils périscolaires réalisées par les associations au courant de l'année 2008-2009 sur le matin et le soir, il est proposé de leur verser un complément d'acompte afin que chaque association obtienne 80 % de la subvention qui leur était allouée pour un montant de 26 200 € comme suit :

- Du Côté des loisirs	7 600 €
- APE Plantières	700 €
- Association Familiale Vallières	2 400€
- Arc en ciel	7200€
- Maison des Associations du Sablon	800€
- Association Messine Interfédérale	1 800€
- MJC Metz Sud	1 200€
- APE Haut de Queuleu	900€
- Famille Lorraine	1200 €
- Interassociation de gestion des centres socio-culturels de la Grange aux Bois	1 600€
- MJC 4 Bornes	800€

Les motions suivantes sont soumises à l'approbation du Conseil Municipal :

MOTION 1

OBJET : NOUVEAU DISPOSITIF D'ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MATIN

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

VU les délibérations du conseil municipal du 3 juillet 2008 et du 29 janvier 2009.

CONSIDERANT la nécessité de préserver l'accueil du matin périscolaire qui répond à un besoin pour les familles qui n'ont aucun mode de garde familiale,

DECIDE que l'accueil des enfants scolarisés en maternelles et en élémentaires sera assuré dans les écoles maternelles par les ATSEM dès 7h 30 à partir de la prochaine rentrée scolaire,

DECIDE que ce service sera payant à hauteur de 1 € par enfant et par temps d'accueil,

DECIDE de rattacher toutes les opérations financières liées à cette activité à la régie de recette et régie d'avance de la restauration scolaire actuelle,

SOLLICITE les subventions auxquelles la ville peut prétendre,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document en rapport.

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué

Danielle BORI

MOTION 2

OBJET : Acompte sur subvention pour l'accueil périscolaire
Année 2008-2009

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

VU les délibérations du conseil municipal du 3 juillet 2008 et du 29 janvier 2009 ;

CONSIDERANT le soutien que la Ville souhaite apporter aux associations ;

DECIDE d'accorder les subventions suivantes pour un montant total de 26 200€

- Du Côté des loisirs	7 600 €
- APE Plantières	700 €
- Association Familiale Vallières	2 400€
- Arc en ciel	7200€
- Maison des Associations du Sablon	800€
- Association Messine Interfédérale	1 800€
- MJC Metz Sud	1 200€
- APE Haut de Queuleu	900€
- Famille Lorraine	1200 €
- Interassociation de gestion des centres socio-culturels de la Grange aux Bois	1 600€
- MJC 4 Bornes	800€

DECIDE d'imputer les dépenses sur le chapitre 65 et l'article du budget 6574 de l'exercice 2009 ;

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes ;

Les crédits figurent sur l'exercice en cours.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document en rapport.

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué

Danielle BORI